

25 octobre 2024

EXPÉRIMENTATION 100% RECOURS AUX DROITS

Dans le cadre de la **politique d'accès aux droits sociaux et du non-recours**, le ministère en charge des Solidarités a lancé en février 2022 l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », prévue dans la loi 3DS et inscrite dans le cadre du Pacte national des solidarités, afin de simplifier et de faciliter l'accès au droit des personnes.

A l'initiative des acteurs et partenaires sociaux et dans le cadre de la dynamique liée au contrat local de santé, Redon agglomération fait partie des 39 territoires labellisés en France.

Après plusieurs mois de mise en œuvre sur le secteur bretilien, un premier retour d'expérience sera présenté le jeudi 25 octobre 2024.

Le contexte national

La lutte contre le non-recours aux droits, qui renvoie à une situation dans laquelle une personne ne perçoit pas une aide, un service ou une prestation sociale auxquels elle pourrait prétendre, est un enjeu majeur de politique publique. Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élèverait à environ 34 % par trimestre pour le revenu de solidarité active (RSA), à 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA), à 30 % pour l'assurance chômage, à 32 % par an pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive. Les causes de non-recours sont multiples et appellent des réponses diversifiées.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS » prévoit la mise en place d'une expérimentation pendant trois ans visant à favoriser l'accès aux droits sociaux et à détecter les situations de non-recours.

L'expérimentation nationale vise à mieux connaître le phénomène de non-recours d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et apprécier la pertinence et l'efficacité d'actions, et de modalités d'organisation pour réduire ce non-recours, en vue de les déployer ensuite à une échelle plus large. Les expérimentations locales doivent permettre de consolider le travail partenarial entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté, d'accompagner le changement des pratiques professionnelles, d'améliorer les échanges et croisements de données entre institutions, de mettre en place des actions « d'aller vers », tout

en incluant les publics cibles de l'expérimentation dans la co-construction des programmes d'action et de développer des actions visant notamment à favoriser l'accès au revenu de solidarité active (RSA) et à la prime d'activité (PPA).

Le projet déposé sur le territoire de REDON Agglomération fait partie des 39 lauréats au niveau national. Il bénéficie d'une subvention triennale de l'État à hauteur de 396 795 euros, qui permet d'accompagner le projet dans sa dimension de proximité avec les publics concernés.

Le Projet

L'objet du projet est d'expérimenter sur des communes rurales et urbaines un dispositif innovant et partagé ayant pour objectif général de s'assurer que l'ensemble des habitants d'un territoire ont accès aux droits sociaux et de santé auxquels ils pourraient prétendre.

Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Permettre aux habitants de connaître les droits sociaux et de santé auquel ils sont éligibles au regard de leur situation et de s'engager dans une démarche active d'ouverture de droits
- ✓ Faciliter la création de lien entre les habitants et les structures ressources de droit commun du territoire
- ✓ Contribuer à une réflexion sur les dynamiques d'allers-vers avec les dispositifs de droit commun notamment dans l'objectif de pérennisation de l'action sur les communes concernées
- ✓ Définir une méthode reproductible à d'autres communes

Ce dispositif se concrétise ainsi :

- ✓ Une démarche active d'aller-vers tous les habitants
- ✓ Un RDV des droits proposé aux habitants, permettant d'identifier les droits potentiellement éligibles et facilitant l'orientation ou l'accompagnement à la création des droits
- ✓ Le suivi des personnes orientées pour une ouverture de droits

L'expérimentation se décline en 3 phases de 15 mois sur chaque secteur départemental du territoire. La première phase se déroulera sur 2 communes du département 35, Pipriac et 2 quartiers de Redon, de 2024 à 2025. Les deux autres phases concerneront des communes des départements de Loire-Atlantique et Morbihannais à partir d'avril 2025.

REDON Agglomération assure la coordination générale et le portage administratif du projet pour les 3 phases au titre de sa compétence « Animation territoriale de santé ». Elle est également co-pilote de ce projet aux côtés de La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Ille-et-Vilaine et du Département d'Ille et Vilaine pour la première phase sur l'Ille-et-Vilaine. Le CCAS de Redon, le CCAS de Pipriac et l'Association iLOZ sont également fortement impliqués depuis 2022 dans cette expérimentation, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole Bretagne, la Caisse d'Allocations Familiale d'Ille-et-Vilaine, et la CARSAT Bretagne.

L'État représenté par M. le sous-préfet d'arrondissement, en liens étroits avec La Direction Départementale de l'emploi du travail et des Solidarités (DDETS) et la Commissaire régionale à la pauvreté, accompagne et suit le projet porté par les partenaires du territoire.

La Phase 1 du Projet, l'expérimentation sur la commune de Pipriac et deux quartiers de Redon

Le projet a débuté sur Pipriac et Redon depuis début septembre, 2 référentes accès aux droits sont recrutées pour recevoir les habitants en rendez-vous individuel et expliquer les différents droits possibles selon les situations, orienter vers les structures adaptées. Elles assureront également le suivi de l'ouverture des droits le cas échéant.

A Pipriac, iLOZ met en œuvre le projet avec le soutien du CCAS de Pipriac. Julie Servain assure la mission de référente accès aux droits.

A Redon, Floriane Laruelle assure la mission de référente accès aux droits au sein du CCAS de Redon.

Le projet est coordonné par une chargée de projet, recrutée par le Département d'Ille-et-Vilaine et rattachée au CDAS de Redon. Elle travaillera notamment sur les conditions de réussite de l'expérimentation et sur son évaluation

Pour les habitants des quartiers concernés de Redon, vous pouvez rencontrer votre référent(e) accès aux droits lors de permanences, avec ou sans rendez-vous :

- ⇒ Le lundi : 14h à 17h, Maison des associations, 10 rue avenue Gaston Sébilleau, salle 4
- ⇒ Le mercredi : 14h à 17h, Espace Jean-Jaurès, 7 rue des douves, rez-de-chaussée haut
- ⇒ Le vendredi : 14h à 16h, au sein du Foyer du port, 5 rue de l'Union

Si ces horaires ne conviennent pas, il sera proposé un autre créneau horaire, des rendez-vous à domicile sont aussi possibles.

Vous pouvez la contacter au 06.64.84.15.27 ou par mail : f.laruelle@mairie-redon.fr

Pour les habitants de Pipriac, vous pouvez rencontrer Julie Servain lors de rendez-vous à iLOZ au 24 rue de l'avenir à Pipriac :

- Le lundi 9h à 12h
- Le mardi 13h30 à 17h
- Le jeudi de 9h à 12h

Des rendez-vous à domicile sont possibles si vous rencontrez des difficultés de mobilité. Vous pouvez la contacter au 06 86 33 19 06 ou par mail mesdroits@iloz.bzh

Lancement du projet « échanges de données » dans le cadre des 3 territoires zéro non-recours de Bretagne et des Pays de la Loire

Un des axes au niveau national des expérimentations Territoires Zéro Non recours aux droits est de travailler à la mise en place ou à l'amélioration des échanges et croisements de données entre institutions.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et du Pacte national des solidarités, les travaux sur les échanges de données ont débuté avec la réunion du groupe de travail Bretagne – Pays de la Loire le 10 septembre.

Le projet concerne les territoires de Rennes, Vannes et Redon, où 12 organismes de sécurité sociale collaborent (Cpam, CAF, MSA, CARSAT, URSSAF) pour développer des dispositifs d'échange de données permettant la détection proactive des bénéficiaires potentiels. L'objectif

est de simplifier l'accès aux droits, en favorisant l'ouverture automatique des prestations pour les personnes éligibles, tout en garantissant la protection des données personnelles.

Le groupe de travail, qui a sollicité un appui de la DINUM (direction interministérielle du numérique), a fixé un périmètre d'action avec un focus initial sur cinq prestations, incluant notamment la complémentaire santé solidaire. Un accent particulier sera mis sur la lutte contre le non-recours pour les bénéficiaires de minima sociaux et les publics spécifiques, comme les travailleurs indépendants, les jeunes ...

La réussite du projet repose sur la collaboration étroite entre les institutions locales et nationales, avec une gouvernance partagée sous l'égide de l'assurance maladie. Des sous-groupes seront créés pour piloter des actions spécifiques, avec une mobilisation de nouveaux partenaires selon les besoins identifiés au cours du projet.

Le calendrier prévoit une première série d'actions dès janvier 2025, avec un suivi régulier pour ajuster les mesures en fonction des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'inclusion et de solidarité pour assurer à chacun l'accès aux droits auxquels il est éligible.



Contact presse
Pour REDON Agglomération : Hélène LE BRUN
h.lebrun@redon-agglomeration.bzh

Département d'Ille-et-Vilaine : Raphaëlle DECLAYE
raphaelle.declaye@ille-et-vilaine.fr

Pour l'État, la sous préfecture de Redon